

## 1) Préambule

L'AFPE organise des épreuves de sélection des candidats pour déterminer ceux qui seront admis en formation. Pour accéder à ces épreuves, il faut, dans un premier temps, **réaliser son inscription en ligne**.

L'inscription aux épreuves de sélection doit se faire en ligne, sur le site de l'AFPE ([www.afpe.org](http://www.afpe.org)), depuis « **l'espace INSCRIPTIONS** », pour les formations préparatoires au :

- **Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ( DEEJE)**
- **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)**
- **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)**
- **Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (DEME)**

Pour ces quatre formations, la gestion des candidatures et des convocations aux épreuves de sélection se fait entièrement sur internet, depuis l'Espace Personnalisé que vous créez lors de votre inscription.

## 2) S'inscrire aux épreuves de sélection

### Comment procéder ?

- Rendez-vous sur le site [www.afpe.org](http://www.afpe.org).
- Dans le menu «**Formation-VAE**», cliquez sur la fiche formation qui vous intéresse, parmi les quatre citées plus haut.
- **Lisez la fiche formation**, et particulièrement le paragraphe « L'accès à la formation ». Vous pouvez déjà y consulter le **Règlement d'admission** aux épreuves de sélection de la formation en question.

D'autre part, les conditions nécessaires à l'entrée en formation y sont listées. Le candidat doit vérifier que son profil correspond aux pré-requis avant d'entamer une procédure d'inscription aux épreuves de sélection.

- Cliquez sur le bouton « **INSCRIPTIONS** », placé en haut de la page consultée.

### 3) L'espace Inscriptions

Après avoir cliqué sur le bouton « **INSCRIPTIONS** », vous arrivez sur cette page :

**A F P E** Association pour les Formations aux Professions Educatives et Sociales

L'AFPE Formation - VAE L'international Espace étudiants Espace entreprises **Inscriptions**

RESSOURCES DOCUMENTAIRES  
VIE PRATIQUE  
ACTUALITÉS / AGENDA  
RENSEIGNEMENTS  
LA LETTRE DE L'AFPE

Bienvenue sur l'Espace INSCRIPTIONS

Un espace d'inscription aux épreuves de sélection pour l'admission en formation

Cet espace est dédié aux candidats souhaitant s'inscrire aux épreuves de sélection en vue d'intégrer, selon les cas, les formations suivantes :

- Assistant de service social
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Moniteur-éducateur

**IMPORTANT :** Avant de procéder à votre inscription, téléchargez et imprimez le règlement d'admission correspondant à la formation qui vous intéresse afin de vérifier que vous répondez aux critères attendus.

Pour participer aux épreuves de sélection des formations ci-dessus, **constituez dès maintenant votre dossier d'inscription, en ligne.**

**Préalable :** vous devez posséder une adresse personnelle de courrier électronique.

J'accède à mon Espace personnalisé

Identifiant :

Mot de passe :

Valider

> Vous avez oublié votre identifiant et mot de passe ?

Je souhaite m'inscrire Cliquez ici

Règlements d'Admission

- Moniteur Educateur
- Educateur Spécialisé
- Educateur de Jeunes Enfants
- Assistant de Service Social

Inscriptions

- Mode d'emploi (Pdf - 78Ko)

Infos légales

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à l'adresse en bas de page, ou en utilisant le formulaire de contact ci-joint.

Depuis la page  
« **INSCRIPTIONS** »

deux cas de figure  
se présentent :

#### A/ C'est votre première inscription

Cliquez sur « **je souhaite m'inscrire** »  
et suivez les étapes de l'inscription en ligne.

Je souhaite m'inscrire

Cliquez ici

#### B/ Vous vous êtes déjà inscrit et vous souhaitez :

- ➔ Suivre votre dossier
- ➔ Vous inscrire à une autre formation

Entrez votre login et mot de passe dans  
« **J'accède à mon espace personnalisé** ».

J'accède à mon  
Espace personnalisé

Identifiant :

Mot de passe :

Valider

> Vous avez oublié votre identifiant  
et mot de passe ?

## 4) Votre espace personnalisé

**Cet espace numérique vous sert à suivre l'évolution de votre candidature et de vos résultats, en ligne.**

Pour vous inscrire aux épreuves de sélection d'une formation, vous avez rempli et retourné un dossier (formulaire) à l'APFE. Celui-ci fait l'objet d'une validation par nos services administratifs ; cette étape peut alors prendre quelques semaines.

Lorsque votre dossier a été traité, cela vous est **notifié sur votre Espace personnalisé.**

### A/ Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection

**Connectez-vous à votre Espace Personnalisé**, avec vos codes d'accès (adresse de messagerie et mot de passe utilisés lors de l'inscription) et prenez connaissance de l'état de votre dossier : il peut être **accepté, refusé**, ou bien **incomplet**.

- ➔ **DOSSIER REFUSE** : cliquez sur « en savoir + » pour connaître les raisons du refus de votre dossier.
- ➔ **DOSSIER INCOMPLET** : cliquez sur « en savoir + » pour prendre connaissance des éléments manquants et **compléter au plus vite votre dossier**.
- ➔ **DOSSIER ACCEPTE** : à partir de la date fournie dans le **Règlement d'admission** (à télécharger sur la page « Espace INSCRIPTIONS »), cliquez sur « convocation et résultats » et prenez connaissance de votre **convocation à la session d'admissibilité** (lieu, date, heure).

**A noter** : les informations relatives à votre dossier sont disponibles au fur et à mesure, en fonction d'un calendrier prédéfini (voir le « Mémento Sélection » dans votre Règlement d'admission).

### B/ La convocation aux épreuves et les résultats des épreuves

Après l'épreuve d'admissibilité et l'épreuve d'admission, connectez-vous à votre Espace Personnalisé et cliquez sur « **convocations et résultats** ».

Vos résultats apparaissent avec le détail des notes obtenues lors des épreuves.

En fonction des résultats, il appartient aux candidats d'effectuer les démarches d'inscription aux différentes phases des épreuves de sélection.

**ATTENTION** : Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

Vous devez vous tenir informé(e) de la progression de votre dossier, depuis votre espace personnalisé.

**Pour plus de détails sur l'organisation des épreuves**, consultez le Règlement d'admission de la formation concernée.